

PAR COURRIEL

Québec, le 10 décembre 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-11-074 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 novembre dernier, concernant :

- I. La liste des municipalités qui ont produit une analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'eau potable pour connaître les menaces et les risques qui pèsent sur leurs sources d'approvisionnement;
- II. Les analyses qui ont été transmises par les municipalités au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques;
- III. Les sommes octroyées aux municipalités qui participent au programme.

Nous répondons à votre demande point par point.

- I. Pour ce qui est du premier point :

Voici la liste des municipalités dont les rapports d'analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'eau potable ont été jugés recevables dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable :

1. Canton de Cloridorme
2. La municipalité de Saint-François-de-Sales
3. Municipalité d'Adstock
4. Municipalité d'Albanel
5. Municipalité d'Armagh
6. Municipalité d'Ascot Corner
7. Municipalité de Beaumont
8. Municipalité de Bégin
9. Municipalité de Campbell's Bay
10. Municipalité de Cap-Saint-Ignace
11. Municipalité de Charette
12. Municipalité de Chelsea
13. Municipalité de Chénéville

... 2

14. Municipalité de Chertsey
15. Municipalité de Crabtree
16. Municipalité de Deschailions-sur-Saint-Laurent
17. Municipalité de Deschambault-Grondines
18. Municipalité de Dupuy
19. Municipalité de Durham-Sud
20. Municipalité de Fassett
21. Municipalité de Ferme-Neuve
22. Municipalité de Fortierville
23. Municipalité de Girardville
24. Municipalité de Grande-Vallée
25. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
26. Municipalité de La Conception
27. Municipalité de la paroisse de La Doré
28. Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables
29. Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
30. Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins
31. Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
32. Municipalité de la paroisse de Parisville
33. Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts
34. Municipalité de la paroisse de Saint-Arsène
35. Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis
36. Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière
37. Municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
38. Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite
39. Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric
40. Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion
41. Municipalité de la paroisse de Saint-Irénée
42. Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore
43. Municipalité de la paroisse de Saint-Maurice
44. Municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse
45. Municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne
46. Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac
47. Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon
48. Municipalité de Labelle
49. Municipalité de Lac-des-Écorces
50. Municipalité de Lac-Etchemin
51. Municipalité de Lambton
52. Municipalité de Laurierville
53. Municipalité de Les Méchins

54. Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
55. Municipalité de Lorrainville
56. Municipalité de Lotbinière
57. Municipalité de Maria
58. Municipalité de Mont-Carmel
59. Municipalité de Montebello
60. Municipalité de Napierville
61. Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
62. Municipalité de Nouvelle
63. Municipalité de Papineauville
64. Municipalité de Piedmont
65. Municipalité de Plaisance
66. Municipalité de Port-Daniel-Gascons
67. Municipalité de Rawdon
68. Municipalité de Ripon
69. Municipalité de Rivière-à-Pierre
70. Municipalité de Rivière-Bleue
71. Municipalité de Rivière-Ouelle
72. Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
73. Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
74. Municipalité de Saint-Anselme
75. Municipalité de Saint-Benoît-Labre
76. Municipalité de Saint-Bernard
77. Municipalité de Saint-Boniface
78. Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
79. Municipalité de Saint-Calixte
80. Municipalité de Saint-Casimir
81. Municipalité de Saint-Côme
82. Municipalité de Saint-Côme-Linière
83. Municipalité de Saint-Cyprien
84. Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
85. Municipalité de Saint-Dominique
86. Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
87. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
88. Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
89. Municipalité de Sainte-Croix
90. Municipalité de Sainte-Félicité
91. Municipalité de Sainte-Hedwidge
92. Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
93. Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

94. Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
95. Municipalité de Sainte-Perpétue
96. Municipalité de Saint-Épiphane
97. Municipalité de Sainte-Thècle
98. Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
99. Municipalité de Saint-Ferdinand
100. Municipalité de Saint-Fulgence
101. Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce
102. Municipalité de Saint-Gervais
103. Municipalité de Saint-Guillaume
104. Municipalité de Saint-Hippolyte
105. Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu
106. Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
107. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
108. Municipalité de Saint-Lazare-de Bellechasse
109. Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
110. Municipalité de Saint-Liboire
111. Municipalité de Saint-Liguori
112. Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
113. Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec
114. Municipalité de Saint-Modeste
115. Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
116. Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford
117. Municipalité de Saint-Paulin
118. Municipalité de Saint-Polycarpe
119. Municipalité de Saint-Stanislas
120. Municipalité de Saint-Thomas-Didyme
121. Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
122. Municipalité de Saint-Victor
123. Municipalité de Saint-Wenceslas
124. Municipalité de Saint-Zacharie
125. Municipalité de Scott
126. Municipalité de Taschereau
127. Municipalité de Val-Brillant
128. Municipalité de Vallée-Jonction
129. Municipalité de Val-Morin
130. Municipalité de Wickham
131. Municipalité d'Eastman
132. Municipalité d'Hébertville
133. Municipalité d'Huberdeau

134. Municipalité du village de Fort-Coulonge
135. Municipalité du village de Grenville
136. Municipalité du village de Hemmingford
137. Municipalité du village de La Guadeloupe
138. Municipalité du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
139. Municipalité du village de Price
140. Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc
141. Municipalité du village de Tring-Jonction
142. Municipalité d'Upton
143. Municipalité Les Cèdres
144. Municipalité Les Îles-de-la-Madeleine
145. Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins
146. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François
147. Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise
148. Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre
149. Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch
150. Régie intermunicipale des eaux Massawippi
151. Village de Tadoussac
152. Ville d'Acton Vale
153. Ville d'Alma
154. Ville d'Amos
155. Ville d'Amqui
156. Ville de Baie-Saint-Paul
157. Ville de Beaupré
158. Ville de Bécancour
159. Ville de Berthierville
160. Ville de Bonaventure
161. Ville de Bromont
162. Ville de Brownsburg-Chatham
163. Ville de Candiac
164. Ville de Cap-Santé
165. Ville de Carleton-sur-Mer
166. Ville de Chandler
167. Ville de Château-Richer
168. Ville de Chibougamau
169. Ville de Coaticook
170. Ville de Contrecoeur
171. Ville de Cowansville

172. Ville de Daveluyville
173. Ville de Disraeli
174. Ville de Donnacona
175. Ville de Drummondville
176. Ville de East Angus
177. Ville de Farnham
178. Ville de Forestville
179. Ville de Fossambault-sur-le-Lac
180. Ville de Gaspé
181. Ville de Gatineau
182. Ville de Granby
183. Ville de Joliette
184. Ville de Kingsey Falls
185. Ville de La Malbaie
186. Ville de La Sarre
187. Ville de La Tuque
188. Ville de Lac-Delage
189. Ville de L'Assomption
190. Ville de Laval
191. Ville de l'Épiphanie
192. Ville de Lévis
193. Ville de Matane
194. Ville de Mont-Joli
195. Ville de Montmagny
196. Ville de Montréal
197. Ville de Mont-Tremblant
198. Ville de Neuville
199. Ville de New Richmond
200. Ville de Nicolet
201. Ville de Plessisville
202. Ville de Pohénégamook
203. Ville de Pont-Rouge
204. Ville de Port-Cartier
205. Ville de Prévost
206. Ville de Princeville
207. Ville de Richmond
208. Ville de Rimouski
209. Ville de Rivière-du-Loup
210. Ville de Rivière-Rouge
211. Ville de Roberval

212. Ville de Saint-Basile
213. Ville de Saint-Colomban
214. Ville de Sainte-Adèle
215. Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
216. Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
217. Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
218. Ville de Sainte-Marie
219. Ville de Saint-Georges
220. Ville de Saint-Honoré
221. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
222. Ville de Saint-Jérôme
223. Ville de Saint-Lazare
224. Ville de Saint-Pascal
225. Ville de Saint-Pie
226. Ville de Saint-Raymond
227. Ville de Salaberry-de-Valleyfield
228. Ville de Senneterre
229. Ville de Sept-Îles
230. Ville de Sorel-Tracy
231. Ville de Témiscaming
232. Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
233. Ville de Thurso
234. Ville de Valcourt
235. Ville de Val-d'Or
236. Ville de Victoriaville
237. Ville de Waterloo
238. Ville de Waterville
239. Ville de Windsor
240. Ville Dégelis
241. Ville d'Hudson
242. Ville Saint-Sauveur

II. Pour ce qui est du deuxième point :

Nous vous informons que les articles 68 et 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.2) précisent les renseignements des rapports qui y sont demandés et qui ont un caractère public. En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons aux sites Internet des municipalités visées. Des renseignements permettant de répondre à ce point de votre demande y sont

ou seront disponibles au fur et à mesure que les municipalités auront complété leurs analyses de la vulnérabilité de leur source d'eau potable.

Par ailleurs, nous vous informons que les autres renseignements contenus dans ces rapports, et qui n'ont pas un caractère public, relèvent davantage des municipalités produisant ces rapports. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de ces municipalités :

https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

III. Pour ce qui est du troisième point :

Le montant engagé pour soutenir les municipalités pour la réalisation de leur analyse de vulnérabilité s'élève à 8 655 074 dollars.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Orsolya Kizer, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel orsolya.kizer@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé par

Chantale Bourgault